Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260212-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/26/02/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

12- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MORBIHAN (SDIS) POUR L'UTILISATION DE SITES D'EXERCICES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative à l'utilisation des sites d'exercices entre le SDIS et la commune de Gourin. Les sites concernés sont : site de Tronjoly, site de Pont Ar Lenn et la Maison Pour Tous à Gourin.

La convention prendra fin au plus tard le 31 décembre 2029.

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260212-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention relative à l'utilisation des sites d'exercices (site de Tronjoly, site de Pont Ar Lenn et la Maison Pour Tous) entre le SDIS et la commune de Gourin, annexée à la présente,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 2029.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.